



Contrat d'affiliation du 3 décembre 2007 à la Caisse de prévoyance du domaine des EPF¹

Modification du 21 mars et 16 octobre 2019
Approuvée par le Conseil fédéral le 6 décembre 2019
Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020

¹ FF **2008 5458**. Le contrat d'affiliation et ses annexes (Règlements de prévoyance [RP-EPF 1 et RP-EPF 2], SLA prestations, Règlement de liquidation partielle) peuvent être obtenus auprès de PUBLICA. Le texte est publié sur Internet sous www.publica.ch. Le règlement de prévoyance du 3 déc. 2007 de la Caisse de prévoyance du domaine des EPF pour le personnel du domaine des EPF (RP-EPF 1) est publié dans le RO **2012 2091** et dans le RS **172.220.142.1**.
Le règlement de prévoyance du 3 déc. 2007 de la Caisse de prévoyance du domaine des EPF pour les professeurs des EPF (RP-EPF 2) est publié dans le RO **2012 2119** et dans le RS **172.220.142.2**.

